



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4111

Groupe scolaire La Sauvagère - Rénovation phase 1 - Opération n° 09022002 - 1, square Edouard Mouricand Lyon 9ème - Lancement des études de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2015-1, programme 00006

Direction de la Construction

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 SEPTEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 OCTOBRE 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BESSON (pouvoir à Mme RABATEL), M. FENECH (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme BALAS)

ABSENTS NON EXCUSES : Mme MADELEINE

2018/4111 - GROUPE SCOLAIRE LA SAUVAGERE - RENOVATION PHASE 1 - OPERATION N° 09022002 - 1, SQUARE EDOUARD MOURICAND LYON 9EME - LANCEMENT DES ETUDES DE L'OPERATION ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME 2015-1, PROGRAMME 00006 (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n°2018/3813 du 28 mai 2018, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle n° 2015-1 «Aménagements groupes scolaires 2015-2020», programme n° 00006.

L'aménagement de classes supplémentaires au sein du groupe scolaire constitue un impératif au regard du développement urbain du quartier et de l'arrivée de nouvelles populations.

Le groupe scolaire comporte 7 classes (3 maternelles et 4 élémentaires). Actuellement les 4 classes élémentaires de l'étage ne peuvent pas accueillir plus de 99 personnes. La phase 1 a notamment pour objet une mise en conformité en termes de sécurité pour accueillir 4 classes pleines. Une phase ultérieure pourra porter la capacité à 11 classes.

La présente opération intègre également :

- la mise aux normes de sécurité et d'accessibilité de l'aile Ouest
- le réaménagement du restaurant pour une capacité de 11 classes, passage en self pour les élémentaires et mise aux normes
- le remplacement de menuiseries, la réfection et l'isolation de l'étanchéité de l'aile Ouest
- la démolition du bâtiment préfabriqué
- la création d'une salle d'évolution, la réfection de la cour

Les études de cette opération, estimées à 300 000 €TTC, sont à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme n° 00006.

Le montant global de l'opération est estimé à ce jour à 1 900 000 €TTC (valeur mars 2018), hors mobilier.

Ce montant sera précisé par les études de maîtrise d'œuvre à venir au stade APD (avant-projet définitif).

La maîtrise d'œuvre sera attribuée par le pouvoir adjudicateur après mise en concurrence conformément à la réglementation relative aux marchés publics en vigueur.

Les marchés de travaux, de coordonnateur SPS, de contrôleur technique et autres marchés d'études seront attribués en application des dispositions de la réglementation en vigueur relative aux marchés publics.

Vu la délibération n°2018/3813 du 28 mai 2018 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

Vu le rectificatif mis sur table :

« **Dans L'EXPOSE DES MOTIFS, lire :**

- lire : « **Le groupe scolaire comporte 7 classes (3 maternelles et 4 élémentaires). Actuellement les 4 classes élémentaires de l'étage ne peuvent pas accueillir plus de 99 personnes. La phase 1 a notamment pour objet une mise en conformité en termes de sécurité pour accueillir 4 classes pleines.** Une phase ultérieure pourra porter la capacité à 11 classes. »

- au lieu de : « **Le groupe scolaire comporte 5 classes (2 maternelles et 3 élémentaires). La phase 1 objet de la présente opération permettra de porter la capacité à 7 classes.** Une phase ultérieure pourrait porter la capacité à 11 classes. »

DELIBERE

1 - Le lancement des études de l'opération n°09022002 « Groupe scolaire La Sauvagère – Rénovation Phase 1 » est approuvé. Ces études seront financées par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n°2015-1 « Aménagements groupes scolaires 2015-2020 », programme n° 00006.

2 – Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon – programme n° 00006, AP n° 2015-1, opération n° 09 022 002, et imputée aux chapitres 20, 23 et autres, fonctions 213, 251 et autre, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

2018 :	50 000 €;
2019 :	150 000 €;
2020 :	100 000 €

3 – Pour la mise en œuvre de cette opération, Monsieur le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY